Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260605-CM26060534-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 mai 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 10 juin 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures 30 Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Célia BEST (procuration à Mme Dorothée DURAND) M. Pierre BOENNEC (procuration à Mme Pauline LOUSSOUARN) Mme Christine COUROT (procuration à Mme Martine OLIVIER) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Joëlle KERSUAL a été élue secrétaire de séance.

3-4 Demandes de subventions au Conseil départemental

Monsieur Michel RAPHALEN, rapporteur, expose :
« Pour contribuer au financement des travaux de construction de la cuisine centrale et à ceux de la tranche ferme phase 1 des travaux de requalification du centre-bourg, nous avons obtenu le soutien de l'Etat et du Conseil régional (pour la cuisine). En outre, nous avons déposé une demande d'aide au Conseil départemental pour ces deux projets au titre du volet 2 du Pacte Finistère 2030. Le tableau ci-dessous synthétise les subventions allouées par l'Etat et le Conseil régional de Bretagne.

Cuisine centrale	*Etat DETR* *Etat DSIL* *C Régional* *C Départemental*	*100 000 €* *100 000 €* *212 500 €* *130 000 €*	*Notifié* *Notifié* *Notifié* *En attente de notification*
Requalification du centre-ville 1ère phase	*Etat DETR* *C Départemental*	*250 000 €* *90 000 €*	*Notifié* *En attente de notification*

S'agissant de l'aide du Conseil départemental, les dossiers correspondants ont été instruits et ont fait l'objet de décisions d'attribution pour les sommes ci-dessus. Cependant, pour compléter les dossiers et permettre le versement des subventions, il convient que le Conseil municipal formalise ces demandes d'aide par la voie d'une délibération.

Ce dossier a été examiné par votre Commission stratégie patrimoniale et financière et administration générale lors de sa réunion du mercredi 27 mai 2026 ; elle vous propose de lui réserver une suite favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission stratégie patrimoniale et financière et administration générale en date du 27 mai 2026
Adopte les conclusions du rapporteur visant à solliciter le concours financier du Conseil départemental du Finistère au titre du volet 2 du Pacte Finistère 2030 pour contribuer au financement des programmes ci-dessus
Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260605-CM26060534-DE

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 11 juin 2026
Monsieur le Maire,



Jean-Baptiste HUET